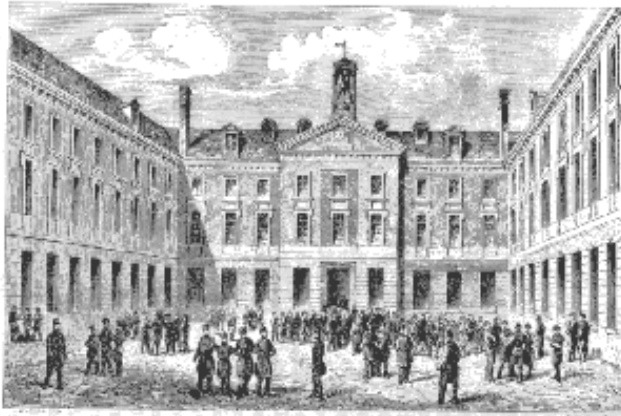


1851, L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS ET MÉTIERS DE CHÂLONS-SUR-MARNE



La France possède trois écoles nationales d'arts et métiers: une à Châlons-sur-Marne, une à Angers et une à Aix. Ces trois écoles n'ont été établies que successivement, et dans une période de quarante années, la seconde à une distance de neuf ans de la première, et la troisième à une distance de trente et un ans de la seconde: ainsi, celle de Châlons fut instituée en 1803, celle d'Angers en 1811, et celle d'Aix en 1843. Toutefois, les deux premières ne prirent pas naissance dans les villes où nous les voyons aujourd'hui. L'École de Châlons eut d'abord pour berceau le palais même de Compiègne, et ne s'établit à Châlons-sur-Marne que le 13 décembre 1806; celle d'Angers, instituée primitivement à Beaupréau, ne fut transportée à Angers qu'en 1815. Quant à la dernière, magnifiquement dotée par la municipalité de la ville d'Aix d'un immeuble d'une valeur de 500 000 francs, ancien couvent devenu tour à tour collège et caserne, elle est très confortablement restée dans sa première demeure, et tout porte à croire qu'elle ne la quittera pas comme ses ainées.

Les développements toujours croissants de l'industrie, surtout dans les années trente dernières années de ce demi-siècle, ont exigé l'établissement successif de ces trois écoles. Quand on songea à créer celle d'Aix, déjà depuis longtemps Angers et Châlons ne répondaient plus aux besoins de la situation. Ces écoles, où

les élèves reçoivent un enseignement industriel des plus complets, tout à la fois pratique et théorique, sont de véritables pépinières, non-seulement d'ouvriers habiles, mais de contremaîtres, et de chefs d'atelier, etc. Or tous les grands chantiers de constructions mécaniques et autres, Indre, la Basse-Indre, Toulon, le Creusot, la Ciotat, absorbaient, dès 1840, presque en leur entier, toutes les promotions annuelles des deux premières écoles.

Pour satisfaire aux demandes des établissements moins considérables, et être en mesure de faire face à celles qui ne pouvaient manquer d'avoir lieu par suite du développement de la navigation à vapeur et de l'extension des lignes de chemins de fer, il fallut instituer une troisième école sur le modèle des deux autres. Du reste, c'était presque là une nécessité topographique: le Nord et le Centre avaient chacun leur école; le Midi seul n'en possédait pas. Un grand tiers du pays se trouvaient donc ainsi comme déshérité du bénéfice de ces institutions; car les familles des départements méridionaux; si éloignées d'Angers et de Châlons, devaient naturellement hésiter à y envoyer leurs enfants. Aujourd'hui chacune des grandes divisions du territoire possède son école nationale d'arts et métiers, ce qui permet une plus grande et plus égale profusion, par tout le pays, des sujets sortant de ces foyers de science industrielle.

La circonscription de l'École de Châlons comprend les départements:

De l'Aisne, de l'Allier, des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, de l'Eure, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Moselle, de la Nièvre, de la Meuse, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, des Vosges, de l'Yonne.

La circonscription de l'École d'Angers comprend les départements:

Du Calvados, de la Charente, de la Charente-Inférieure, du Cher, des Côtes-du-Nord, de la Creuse, de la Dordogne, d'Eure-et-Loir, du Finistère, du Gers, de la Gironde, d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de Lot-et-Garonne, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de la Sarthe, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne.

La circonscription de L'École d'Aix comprend les départements:

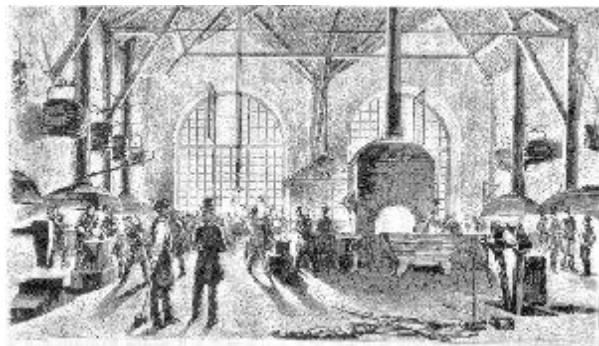
De l'Ain, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Cantal, de la Corrèze, de la Corse, de la Drôme, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Lot, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de Saône-et-Loire, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, du Var, de Vaucluse.

L'École de Châlons servit de type à celle d'Angers d'abord, et celle d'Aix ensuite. Dans les premières années de son existence, elle contenait 450 élèves, qu'elle distribuait en dix ateliers: 1° de forge; 2° d'ajustage ou de serrurerie; 3° d'ébénisterie; 4° de charronnage; 5° de ciseleurs sur métaux; 6° de menuiserie; 7° de tailleurs de limes; 8° de tours en bois; 9° de fonderie; 10° d'instruments de mathématiques. Aujourd'hui ce nombre d'élèves, diminué d'un tiers par suite de divers décrets, se réduit à 300, qu'elle ne partage plus qu'entre quatre grands ateliers, à savoir: 1° forges; 2° fonderies et moulages divers; 3° ajustage et serrurerie; 4° tours, modèles et menuiserie.

Au début encore, elle ne recevait d'élèves que sur la désignation même de Napoléon, son fondateur, qui y plaçait de préférence des fils de militaires, bien qu'il y accordât aussi quelquefois entrée aux enfants de ceux qui, dans l'ordre civil, avaient rendu des services. Maintenant, il faut avant tout subir un examen et être déclaré admissible par un jury spécial. Du reste, l'examen ne porte que sur la lecture, l'écriture, l'orthographe; la pratique et la démonstration des quatre premières règles de l'arithmétique; les premiers éléments de géométrie, jusque et y compris tout ce qui concerne les surfaces planes; du dessin linéaire ou d'ornement; et enfin la pratique d'un métier quelconque se rapprochant de ceux enseignés à L'École, et dans lequel, le candidat doit avoir fait au moins un an d'apprentissage.

Cependant, l'examen passé, la déclaration d'admissibilité ne donne pas toujours droit à une entrée gratuite. L'État ne prend à sa charge, dans chacune des trois écoles, que 75 pensions entières, 75 trois-quarts de pension et 75 demi-pensions, sur lequel nombre, il est affecté, à chaque département de la circonscription, une pension entière, deux trois-quarts de pension et deux demi-pensions. Or, pour jouir du privilège d'une entière gratuité, et même d'une gratuité partielle, il faut l'avoir conquis par l'examen, c'est-à-dire être convenablement placé sur la liste des admissibles; car ici, comme partout pour les autres écoles du gouvernement, l'examen a lieu, chaque année, à la même époque pour tous les postulants. Néanmoins, si les bourses départementales appartiennent de droit aux candidats dans l'ordre de leur admissibilité, de l'âge du candidat, de la position de fortune, et des services rendus au pays par sa famille.

L'âge d'admission, qui d'abord avait été fixé à douze ans, ensuite à treize, plus tard à quatorze, en 1843, a enfin été reculé à quinze depuis 1848, l'expérience ayant fait reconnaître qu'en général des enfants au-dessous de cet âge ne pouvaient supporter sans fatigue le travail continu de l'atelier. Après dix-sept ans, on n'est plus admissible. Le prix de la pension est de 500 francs par an pour ceux des élèves qui n'ont pas obtenu la jouissance d'une bourse ou d'une fraction de bourse. Tous indistinctement doivent, en plus, payer à leur entrée une somme de 200 francs pour le trousseau, et 50 francs qui sont destinés à leur masse particulière d'entretien.



La durée des études est de trois années; cependant les élèves qui, dans le cours de la troisième année, se sont le plus distingués par leur conduite et leur progrès, peuvent obtenir, à titre de récompense, de faire une quatrième année, mais dans une école autre que celle à laquelle ils ont appartenu jusque-là. Tous les ans, à la fin de l'année scolaire, a lieu un grand examen, à la suite duquel les quinze jeunes gens de troisième année qui s'y sont montrés les plus remarquables reçoivent chacun une médaille d'argent. Indépendamment de cette récompense, le ministre peut allouer un encouragement pécuniaire à ceux d'entre eux qu'il en juge dignes; mais cet encouragement n'est jamais délivré qu'après une année entière passée, à la sortie de l'École, dans des ateliers particuliers. De plus, une dame, veuve du sieur Louis-François Leprince, a autrefois légué par testament, aux écoles de Châlons et d'Angers, une rente de 3000 fr. pour cette somme être payée par moitié à chacun des deux élèves qui sortent, chaque année, les plus instruits de ces écoles.

Quant aux élèves de première et de seconde année, il leur est affecté, à titre de récompense et encouragement, vingt-cinq bons de dégrèvement d'un quart de pension, qui sont répartis, à la suite des examens du dernier semestre, à ceux qui s'en sont montrés dignes par leur progrès et leur bonne conduite. Ce large système de rémunération n'a guère été mis complètement en pratique que dans ces dernières années. Il aura sans doute pour résultat de diriger vers l'industrie des sujets capables et utiles. L'enseignement reçu à Châlons est de deux natures: manuel, avec l'atelier et les maîtres; intellectuel, avec la classe et les professeurs. En un mot, il est à la fois pratique et théorique, les cinq premières heures de travail, dans la partie du jour où l'intelligence des élèves n'est encore ni distraite ni fatiguée. Au travail physique on accorde les sept dernières heures de la journée, divisées par un repos d'une demi-heure. De cette façon, les deux genres d'études marchent à peu près de pair, et à leur sortie les jeunes ouvriers sont tout ensemble des théoriciens et des praticiens. L'instruction théorique consiste dans la grammaire française, l'écriture, le dessin d'ornement et des machines, le lavis, l'arithmétique; les éléments de la géométrie, de la trigonométrie et de la géométrie descriptive appliquées au tracé de la charpente, aux courbes, aux engrenages, etc.; la mécanique industrielle, les notions principales de la physique et de la chimie, l'étude des forces et des résistances matérielles. Quant à l'instruction pratique, elle comprend, comme nous l'avons déjà vu, le travail de la forge, de la fonderie, de l'ajustage, et celui de la menuiserie et des tours et modèles. Tous les élèves, après un séjour de trois ans au milieu d'un tel centre, sont aptes à se procurer des moyens honorables d'existence: les deux tiers, forgerons, fondeurs, serruriers, mécaniciens, ajusteurs, sont des ouvriers habiles et instruits; un tiers fournit des sujets d'élite qui peuvent devenir, après deux ou trois ans passés dans les grands ateliers du dehors, des contremaîtres, des chefs d'atelier, et souvent des constructeurs distingués. Depuis plus de vingt ans, à toutes les expositions des produits de l'industrie, des médailles d'argent et des médailles d'or sont obtenues par des industriels sortis simples ouvriers de l'École de Châlons.

Extrait du 'Magasin Pittoresque' publié par Edouard Charton - Paris - 1851.